



## Association CORDISTES EN COLÈRE, CORDISTES SOLIDAIRES

Adresse : 8, rue de la terrière, 80160 ROGY – Siret : 847 680 097 00015 – Tél : 0638496418 ou 0614708932  
E-mail : cordistesencolere@riseup.net – Site : <https://cordistesencolere.noblogs.org/>

Rogy, le 7 juillet 2023

À l'attention de :

**Paul DUPHIL**

**Secrétaire général - OPPBTP**

25 avenue du Général Leclerc

92660 Boulogne-Billancourt Cedex

Copie à :

**Clémence REPELLIN-SAMUEL** – Responsable pôle juridique - OPPBTP

**Mohamed TRABELSI** – Responsable de domaine EPI - OPPBTP

**Gilbert DE STEFANO** – Chef du Bureau CT3 - DGT

**Lucie MEDIAVILLA** – Chargée de mission prévention risques professionnels - DGT

### **OBJET : Prise de contact / demande de collaboration – Travaux sur cordes**

Monsieur DUPHIL,

nous vous contactons au nom de l'association Cordistes en colère, cordistes solidaires.

Fondée il y a près de 5 ans à la suite d'une série d'accidents mortels, notre collectif s'intéresse au premier chef à la sécurité et la santé au travail des ouvriers cordistes.

Ainsi, nous venons en défense et en soutien des travailleurs de la corde dans le but permanent de tendre vers une amélioration des conditions de travail.

Les publications sur notre site internet témoignent de la constance et de l'acuité de cet engagement :

<https://cordistesencolere.noblogs.org/>

Entre autres choses, nous avons publié en début d'année dernière une alerte sécurité sur l'utilisation des articles pyrotechniques de catégorie P2: <https://cordistesencolere.noblogs.org/2022/01/10/3239/>

Mais aussi une Politique de Santé et Sécurité pour les travaux sur cordes, via notre syndicat Solidarité Cordistes : <https://solidaritecordistes.fr/politique-de-sante-et-de-securite-des-travaux-sur-cordes-sysoco/>

Chaque fois que cela est possible, et dans une démarche didactique, nous diffusons le récit des accidents dont nous avons connaissance afin de partager les enseignements qui en sont issus.

Mais aussi des vidéos pédagogiques qui viennent partager les témoignages de victimes et proches de victimes d'accidents du travail sur les conséquences dramatiques qui suivent chaque accident du travail, notamment lorsqu'ils sont graves ou mortels.

Une des tâches que nous nous sommes fixées est aussi le recensement des accidents. Les accidents mortels principalement. Car faute de catégorie statistique propre à notre métier, il n'existe aujourd'hui aucune donnée officielle sur l'accidentologie qui lui est spécifique.

Pourtant, de toute évidence, les accidents de cordistes sont particulièrement fréquents.

Au total, depuis 2006, nous recensons pas moins de 34 cordistes décédés dans l'exercice de leur fonctions. Ceci pour un effectif total de 15 000 travailleurs, représentant péniblement 5000 équivalents temps plein. Rapporté à d'autres branches professionnelles dont les salariés se comptent en millions, notre taux de mortalité est édifiant. En moyenne en France, ce sont 3,5 travailleurs sur 100000 qui perdent la vie au travail chaque année. 10,2 / 100000 dans le BTP. Et 38,8 / 100000 dans la profession des cordistes.

Aux côtés de Cordistes en colère, cordistes solidaires, quelques membres de l'association ont créé le Syndicat Solidarité Cordistes (SYSOCO). Nos deux structures se complètent dans leurs prérogatives, et fonctionnent de pair comme une seule et même organisation de travailleurs cordistes.

Une organisation associative et syndicale.

Il s'agit aujourd'hui de la seule organisation de travailleurs cordistes en France.

Jusqu'à présent, il n'a pas été possible pour notre organisation de travailleurs de réellement contribuer aux multiples travaux de prévention menés par l'OPPBTB à destination de la profession des cordistes.

Seule une organisation patronale, le Syndicat Français des Entreprises de Travaux en Hauteur devenu aujourd'hui France Travaux sur cordes, est systématiquement consultée pour l'élaboration de ce type de travaux.

Or, qui mieux que les travailleurs eux mêmes peuvent s'exprimer sur ces sujets hautement important que constituent leur santé et leur sécurité au travail ?

L'OPPBTB, est un organisme financé par les cotisations issues du travail. Son pilotage est paritaire.

Dans son avis exploratoire du 19 janvier 2022, et à la demande de la présidence française, le Comité économique et social européen rappelait l'importance du « *dialogue social comme outil en faveur de la santé et de la sécurité au travail* ».

En avril 2022, c'est l'OIT qui publiait un document d'une quarantaine de pages appelant à « *Renforcer le dialogue social pour une culture de la sécurité et de la santé* ». Ce document rappelait notamment « *La relation positive entre l'implication des représentants des travailleurs pour les questions de SST sur le lieu de travail et de meilleurs résultats en matière de SST* ».

Le métier de cordiste est spécifique en ce qu'il est encore relativement récent, dans le fait qu'il est en cours de structuration, mais aussi et surtout en ce qu'il s'agit de toute évidence d'un métier hautement exposé en terme de sinistralité au travail.

Cette spécificité a été reconnue par les services du ministère du Travail, avec la mise en place d'un groupe de travail prévu pour une durée de deux ans, et dédié à la recherche d'outils permettant d'agir sur cette sinistralité. Notre organisation de travailleurs est membre de ce groupe de travail. Nous sommes la seule organisation de travailleurs à y siéger. Tous les acteurs de ce groupe de travail vous diront à quel point nous y sommes force de proposition.

Passé les deux ans d'activité de ce groupe de travail, il est malheureusement probable que les cordistes continuent à être victimes d'accidents. L'OPPBTB est l'organisme dédié à la prévention dans le secteur du BTP.

Il est donc primordial d'amorcer dès à présent, et sur la durée, une prise en charge constructive de cette problématique.

À ce titre et par ce courrier, **nous vous demandons de bien vouloir étudier la possibilité d'une collaboration avec notre organisation pour vos futurs travaux à destination du secteur des travaux sur cordes.**

**En guise de premiers échanges, nous vous demandons de bien vouloir nous permettre d'assurer une relecture avant publication de votre projet de ré-édition du Guide Travaux sur cordes (Réf : B2 G 02 10).**

Dans cette optique, nous sommes disposés à convenir ensemble d'une date réunion afin d'échanger plus amplement.

Vous souhaitant bonne réception, et dans l'attente de vous lire.

Bien cordialement

L'association cordistes en colère, cordistes solidaires